

Mesdames, Messieurs,

C'est avec émotion que je participe à mon premier dies academicus, après plus de dix ans d'études à l'Université de Genève. J'ai fait jusqu'ici deux tentatives qui se sont révélées vaines : la première parce que j'étais trop occupé par la mise en place d'une banderole contre une nouvelle loi inique sur l'Université, la seconde en raison des mesures de sécurité que la police politique du Canton de Genève jugea bon de mettre en place pour assurer la remise controversée d'un doctorat honoris causa à José Manuel Barroso. Ces mesures ont abouti à une interdiction d'entrée et à un contrôle d'identité généralisé pour les quelques protestataires.

Pour la première fois depuis l'an 2000 – autant dire au siècle passé – un représentant élu des étudiantes et des étudiants a la possibilité de s'exprimer devant cette assemblée. Je tiens à vous rassurer sur ce point : cette situation n'est pas due à une soudaine démocratisation sournoise de l'Université, et il n'est pas question de faire primer l'expression d'opinions, fussent-elles divergentes, sur la communication bien orchestrée qui doit assurer la réussite de cette journée. Si j'ai le bonheur de me trouver devant vous aujourd'hui, c'est simplement en raison d'un tournus mis en place pour la présidence de l'assemblée de l'Université. Après les présidences augustes d'un professeur, Dominique Belin, puis d'un assistant, Matthias Erhardt, présidences qui contribuèrent grandement à la résurrection d'un organe participatif jusque-là en état de mort clinique, l'assemblée a considéré qu'un étudiant aurait le privilège de la présider. Cette situation est inédite depuis la création du conseil de l'Université en 1973.

Après plus de trois ans d'existence, l'assemblée de l'Université a trouvé son rythme de croisière. L'utilité et la nécessité d'un lieu de délibération intégrant tous les corps ne font plus aucun doute pour quiconque, et je souhaite concentrer mon propos sur deux aspects qui me semblent essentiels pour la qualité de la participation de la communauté universitaire.

Le premier de ces aspects est l'importance d'un lien étroit entre les travaux de l'assemblée et les préoccupations de l'ensemble de la communauté universitaire. À ce propos, j'aimerais rappeler que lorsqu'en novembre 2009, les occupantes et les occupants d'un auditoire d'Uni Mail revendiquaient la participation de tous les corps à la nomination de professeur-e-s, on a tenté de les faire renoncer à cette révolution. (On nous disait : « Vous imaginez des étudiants nommer un chirurgien ? ») Cette demande a cependant trouvé un écho auprès de l'assemblée de l'université, et le nouveau statut prévoit des commissions de nomination élargies, qui donnent aujourd'hui entière satisfaction.

De même, lors de la réforme des bibliothèques, l'assemblée a su jouer son rôle et entendre les inquiétudes du personnel, ainsi que celles des usagères et des usagers. Le coup d'arrêt donné à cette réforme a été l'occasion de la création d'une commission paritaire qui permet aux personnes directement intéressées, en premier lieu les bibliothécaires, de participer au moins de manière minimale à la mise en place de ce projet.

Cela me permet d'en venir au deuxième aspect que je souhaite aborder : le recours de plus en plus systématique de la part de l'administration centrale à des auditeurs et consultants externes en tous genres, pour un résultat souvent plus onéreux que convaincant. Sans être nostalgique du règne de l'oligarchie des professeurs-mandarins, je ne parviens pas à me réjouir de l'avènement des technocrates. Et le déferlement des communicateurs (pour qui la publicité potentielle a plus d'importance que le contenu d'une recherche), des ordonnateurs (qui parviennent à classer les

hautes écoles dans des rankings fantaisistes mais flatteurs) et des baptiseurs (grâce auxquels nous avons le privilège d'être la seule université du monde à compter des UPER) se fait malheureusement au détriment de la participation de la communauté universitaire à la gestion de son lieu d'étude ou de travail.

En conclusion, j'aimerais réitérer l'importance que j'accorde au dialogue entre les membres de la communauté universitaire. L'assemblée a créé différentes commissions, et je ne doute pas un instant que le résultat de leurs travaux sera à la hauteur des énormes attentes dans les différents domaines qu'elles abordent.

Enfin, si je crois souvent aux vertus du dialogue, je reste surtout certain de la nécessité de bouleverser de toutes les manières possibles les rapports de force à l'intérieur de l'institution. Depuis peu, l'office cantonal de la population a réduit la possibilité de travailler pour les étudiantes et les étudiants étrangers de vingt à quinze heures par semaine, aggravant encore leurs conditions de vie déjà déplorables. Cette situation intolérable saura je l'espère susciter une mobilisation comparable à celle qui avait mis fin à la présence de l'OCP lors des séance d'immatriculation de 2008, après une brève occupation des locaux du rectorat. Il en est de même pour d'autres sujets, comme la précarité du statut du corps intermédiaire, les hausses programmées des taxes universitaires et les discriminations de genre. Là aussi, la situation ne pourra changer radicalement qu'avec une mobilisation qui s'étende au-delà des cadres institutionnels.

Je vous remercie de votre attention.